

AVIS PUBLIC

Projet de raccordement de l'axe Cavendish sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Le projet de raccordement de l'axe Cavendish est un projet de mobilité urbaine dont l'envergure et les bénéfices dépassent largement la simple connexion de deux voies routières. Le projet comprend, outre le raccordement du boulevard Cavendish lui-même, une connexion entre des quartiers par l'avenue Royalmount ainsi que par un nouveau lien vers l'est en direction du site du futur éco-quartier Namur-Hippodrome tout en offrant une place prépondérante aux transports collectifs et actifs ainsi qu'au verdissement du secteur.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante: <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/index.asp>.

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le **15 avril 2022**, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet *au numéro 418-521-3830 ou sans frais au 1-800-561-1616* et sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques <https://www.environnement.gouv.qc.ca/>.

Montréal, le 16 mars 2022

Cet avis est publié par **la Ville de Montréal** conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement ([chapitre Q-2](#)).